



EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE MAZAUGUES, DIM 12 MAI 2024

Délégation PACA - CORSE

Clôture des inscriptions 26 avril 2024



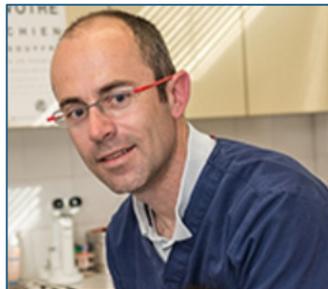
Dépistage APR : 65€ (INSCRIPTION SUR CEDIA.FR)
Coup de feu 5€
Confirmation gratuite
CLÔTURE DES ENGAGEMENTS 26 avril 2024



INFORMATIONS

Juge : Mr Michel Bonnet

Docteur Charles Cassagnes



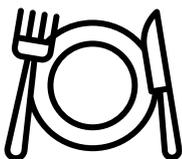
RENSEIGNEMENTS

COLOMER Sylvain 06 62 90 15 50

mail : paca-corse@teckelclubfrance.com



Club des amateurs de Teckels délégation PACA Corse



PLATEAU REPAS (FROID) 15€ SUR RÉSERVATION : WWW.CEDIA.FR



BUVETTE
sur place



EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE MAZAUGUES, DIM 12 MAI 2024

HÉBERGEMENTS

Office de Tourisme de Mazaugues :
Tél. 04 94 72 04 21
Site web : www.la-provence-verte.net
Site séjour : www.sejourprovence.com

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU CLUB
WWW.TECKELCLUBFRANCE.COM
CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

MESURES SANITAIRES

Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.



VOTRE PUB DANS LE CATALOGUE D'EXPOSITION

Vous souhaitez faire
paraître une publicité dans
le catalogue de la
Régionale d'Élevage.



Pour plus d'informations, contactez Jocelyne SCHOEN
par téléphone au 06.36.60.13.57 ou par mail
jocelyne.schoen@teckelclubfrance.com



Éleveur :

TARIFS		
CARTE DE VISITE	5 CM X 7 CM	20,00 €
1/4 PAGE	10 CM X 7 CM	25,00 €
1/2 PAGE	10 CM X 14 CM	35,00 €
1 PAGE	20 CM X 14 CM	50,00 €

Commerçant :

TARIFS COMMERCANTS		
1/2 PAGE	10 CM X 14 CM	45,00 €
1 PAGE	20 CM X 14 CM	60,00 €

NE - RE / SPÉCIALES TECKELS 2024

NE - RE - SPECIALES TECKELS 2024						
DATE	LIEU	EXPO	EXPO	DEP.	DELEGATION	JUGES
03/08/2024	CHATEL-GUYON	CACS	NE	63	AUVERGNE	Mmes FROELICH - VARLET - BRUNELLI Mrs ESCOFFIER - NAASSENS (B)
12/05/2024	MAZAUGUES		RE	83	PACA CORSE	Michel BONNET
31/08/2024	SAUTERNES		RE	33	AQUITAINE	Jean-Louis ESCOFFIER
03/02/2024	CAVALAIRE	CACS	SPEC	83	PACA CORSE	Bernard ROUSSET
18/02/2024	AMIENS	CACS	SPEC	80	HAUT DE France	Agnès de FRANCE
06/04/2024	MULHOUSE	CACS	SPEC	68	ALSACE FRANCHE-COMTE	Sébastien JACOBS
05/05/2024	LANTON	CACS	SPEC	33	AQUITAINE	Marie-Aude ROCHEBEUF
16/06/2024	ST-GIRONS	CACS	SPEC	09	MIDI-PYRENEES	Colette DAUDIER
04/08/2024	CHATEL-GUYON	CACS	SPEC	63	AUVERGNE	Sylvie DUPOUY et Colette DAUDIER
12/10/2024	BEZIERS	CACS	SPEC	34	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pedro DELERUE (P)
17/03/2024	MONTLUÇON	CACIB	SPEC	03	AUVERGNE	Marie-Aude ROCHEBEUF
21/04/2024	MARTIGUES	CACIB	SPEC	13	PACA CORSE	Sylvie DUPOUY
12/05/2024	ST-BRIEUC	CACIB	SPEC	22	BRETAGNE ATLANTIQUE	Françoise LEMOINE
29/09/2024	DIJON	CACIB	SPEC	21	BOURGOGNE	Muriel FROELICH
10/11/2024	METZ	CACIB	SPEC	57	LORRAINE	René FAVRE

VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE : WWW.CEDIA.FR





EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE MAZAUGUES, DIM 12 MAI 2024

ENGAGEMENT (Priorisez l'inscription sur www.cedia.fr)

REPLISSEZ TRÈS LISIBLEMENT EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE LES VOLETS DE CETTE FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

N°Identification..... (tatouage ou transpondeur)

N°LOF

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

couleur Poil Taille

Date de naissance

Nom du pere

Nom de la mère

Nom et prénom du producteur

Nom et prénom du propriétaire

Adresse

Code Postal/Ville

Téléphone

Mail



FICHE DENTAIRE POUR TOUS LES CHIENS ENGAGÉS À L'EXPOSITION RÉALISÉE SUR LE RING PAR LE JUGE CONCERNÉ

J'AUTORISE L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CENTRE ET LA S.C.C., DANS LE STRICT CADRE ASSOCIATIF ET SANS BUT LUCRATIF, À UTILISER LES PHOTOGRAPHIES PRISES PAR SES SOINS AU COURS DE LA MANIFESTATION.

JE DÉCLARE SINCÈRES ET VÉRITABLES LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT CI-DESSUS. J'ACCEPTÉ D'UNE FAÇON ABSOLUE ET SANS RÉSERVE TOUS LES ARTICLES DU RÈGLEMENT DE CETTE EXPOSITION QUE J'AI REÇU ET DONT J'AI PRIS CONNAISSANCE. EN CONSÉQUENCE, J'EXONÈRE SPÉCIALEMENT ET ENTIÈREMENT LA SOCIÉTÉ DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU FAIT D'ACCIDENTS (BLESSURES, MORSURES, VOL, MALADIES ET DOMMAGES DIVERS) SURVENUS À MON CHIEN OU CAUSÉS PAR LUI OU À MOI-MÊME.

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE MON CHIEN OU MON CHENIL NE SONT PAS, À MA CONNAISSANCE, AU JOUR OÙ EST SIGNÉ CET ENGAGEMENT, ATTEINTS DE MALADIES CONTAGIEUSES ET M'ENGAGE À NE PAS LE PRÉSENTER SI DE TELLES MALADIES VENAIENT À SE DÉCLARER AVANT CETTE EXPOSITION.

EN CAS DE FAUSSE DÉCLARATION, J'ACCEPTÉ D'ORES ET DÉJÀ DE ME VOIR APPLIQUER LES SANCTIONS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT, NOTAMMENT LA DISQUALIFICATION DE MON CHIEN ET MON EXCLUSION DE TOUTE MANIFESTATION PATRONNÉE PAR LA S.C.C.

JE RECONNAIS ÊTRE RESPONSABLE DU BIEN-ÊTRE DU CHIEN QUE JE PRÉSENTE ET JE M'ENGAGE À NE PAS LE PLACER DANS UNE SITUATION POTENTIELLEMENT DANGEREUSE POUR SON BIEN-ÊTRE OU SA SANTÉ, COMME PAR EXEMPLE LE LAISSER DANS LA VOITURE PAR TEMPS CHAUD OU FROID ET/OU LE TRAITER DE MANIÈRE CRUELLE. J'AI BIEN PRIS CONNAISSANCE QUE LE NON-RESPECT DE CETTE RÈGLE ENTRAÎNERA MON EXCLUSION DE L'EXPOSITION EN COURS ET L'OUVERTURE PAR LA SCC D'UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE À MON ENCONTRE.

L'ACT SERA AMENÉ À PHOTOGRAPHER OU FILMER LA MANIFESTATION. LES IMAGES SERONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉES DANS UN BUT ASSOCIATIF. L'ACTCVL SE RÉSERVE LA POSSIBILITÉ D'UTILISER LES COORDONNÉES DES PARTICIPANTS À LA MANIFESTATION POUR LES CONTACTS HABITUELS ADMINISTRATIFS ET DE PROMOTION, DANS UN CADRE ASSOCIATIF. LES FICHIERS NE SONT JAMAIS CÉDÉS À DES TIERS POUR UTILISATION COMMERCIALE.

Exposition régionale d'élevage

A joindre obligatoirement :

Pour les engagements **par courrier**, joindre la carte d'identification par tatouage ou par transpondeur - en l'absence de ces derniers documents le chien ne sera pas engagé à l'exposition.

Pour les engagements **par cedia**, joindre la carte d'identification par tatouage ou transpondeur par mail à expo@cedia.fr

Chaque propriétaire de chien doit être muni de la carte ICAD, du passeport ou du carnet de santé à jour de vaccination. Il est exigé pour tous les chiens venant de l'étranger et de département infectés un certificat de vaccination antirabique modèle CERFA n° 504318 ou n° 504319 attestant que la vaccination est à jour.

L'accusé de réception vous sera envoyé au plus tard 8 jours avant la date de l'exposition.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

1ER CHIEN35,00€

2E CHIEN30,00€

3E CHIEN22,00€

4E CHIEN ET LES SUIVANTS (PARCHIEN)12,00€

BABY/PUPPY/VÉTÉRAN*17,00€

LOT DE REPRODUCTEUR /LOT D'AFFIXE GRATUIT

* NE PEUVENT ÊTRE COMPTABILISÉS EN CAS D'ENGAGEMENTS MULTIPLES LES CLASSES BABY, PUPPY ET VÉTÉRAN.

TOTAL

SIGNATURE :

JOINDRE LE RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS PAR :
MANDAT OU CHÈQUE
LIBELLÉ À L'ORDRE DU CAT

INSCRIPTIONS EN CLASSE TRAVAIL OU CHAMPION

POUR LA CLASSE TRAVAIL : JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION SCC AUTORISANT LA CLASSE TRAVAIL POUR VOTRE CHIEN.

POUR LA CLASSE CHAMPION : JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU TITRE DE CHAMPION AUTORISANT L'INSCRIPTION DANS CETTE CLASSE.

CES TITRES DOIVENT AVOIR ÉTÉ OBTENUS ET ENVOYÉS AVANT LA DATE DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS.



EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

Arrivée et jugement : l'accès de l'exposition est ouvert à partir de 8h parking présent sur le site les jugements commenceront à 9h précise. Sortie des chiens : sortie libre après les jugements.

Affichage : les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur le nom l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage et les principales récompenses obtenues par celui-ci. Toute distribution de prospectus non autorisé par les organisateurs est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Toiletage : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Présentation : il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet siffié ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle, soit par le commissaire de ring, soit par les organisateurs de l'exposition.

Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Service vétérinaire : veuillez apporter le passeport, la carte i-cad ainsi que le pédigrée du chien. Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs vétérinaire qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens agressifs, des femelles visiblement pleines, des chiens paraissant malades ou atteint d'une maladie de peau. La décision du service vétérinaire et sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice. Contrôle vétérinaire assuré pendant toute la durée de la manifestation.

Annulation : en cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le CAT devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Engagement : seuls sont admis à l'exposition les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celle qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestation canine. Pour les juges : se conformer au règlement des juges. Seront refusés : a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements b) les engagements au poteau le jour de l'exposition sauf omission ou erreur informatique c) toute modification ou inscription dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite du Lot d'affixe et du lot de reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit en cas d'engagement de plusieurs chiens le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Vous pouvez engager dans les classes ci-après : Attention : tout chien dans la classe n'aura pas été précisé sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

Classe intermédiaire : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptez la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit au qualificatif excellent en concurrence avec les classes travail et ouverte.

Classe ouverte : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition, cette classe donne droit au qualificatif excellent en concurrence avec les classes travail et intermédiaire.

Classe travail : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaire de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant le 26 avril 2024 date de clôture des inscriptions. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent en concurrence avec les classes ouvertes et intermédiaire.

Classe champion : réserver et exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés champions de beauté des pays membres de la FCI et champions internationaux de la FCI au plus tard le 26 avril 2024, date de clôture des inscriptions (joindre une copie des titres de champion). Classe donnant-droit au qualificatif excellent.

Classe jeune : pour tous les chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif excellent.

Classe puppy : pour les chiens âgés de plus de 6 mois et moins de 9 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

Classe baby : pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre croissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

Classe vétérinaire : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'exposition).

Lot affixe : classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variétés sans distinction de sexe déjà engagé et juger dans une classe individuelle, nés chez le producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.

Lot reproducteur : classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs au premier degré, déjà engagé et jugé dans une classe individuelle.

Le qualificatif "Excellent" obtenu à l'Exposition nationale d'élevage aura la même valeur que celui obtenu lors d'une spéciale de race.

Clôture des engagements : 26 avril 2024

La clôture des engagements est fixée au 26 avril 2024

Règlement des engagements : le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du CAT sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

Refus ou exclusion : petit 1 des engagements : la société se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction du 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés. Petit 2 des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition : petit a se refuser par le service vétérinaire petit b ce qui aurait été substitué aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés petit c ce non engagé par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition et formellement interdite petit d ce dont l'engagement au poteau serait demandé.

Jugement : les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring dans secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 environ.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Le club des amateurs de teckel organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour est informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

Réclamation : toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 120 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Sanction : pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de fait contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien tout opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ce qui par leur langage, leur écrit, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porterait atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacer un chien engagé par un autre, Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la centrale canine.

Responsabilité : le CAT décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc et cela en quelques cas ou pour quelques causes que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leur chien, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être, comme abandonner son chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et où le traité de manière cruelle. La violation de ses règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe réclamation).

Avis aux exposants résidents à l'étranger

1) le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant.

2) l'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de carré est hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'administration peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.